

Montréal, le 29 mai 2023

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Pierre D. Grenier  
Dentons Canada S.E.N.C.R.L.  
1, Place Ville Marie  
Bureau 3900  
Montréal (Québec) H3B 4M7

**OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité FAC-001-4 et FAC-002-4**  
**Dossier de la Régie : R-4225-2023**

---

Cher confrère,

Pour faire suite au dépôt des commentaires du Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur) du 19 mai 2023 (pièce [B-0021](#)), en réponse à la lettre de l'entité Rio Tinto Alcan inc. ( RTA ) du 11 mai 2023 (pièce [C-RTA-0001](#)) transmise dans le dossier mentionné en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) demande à RTA de préciser sa position et d'indiquer si elle entend soumettre une demande d'intervention, le cas échéant.

À défaut de recevoir une réponse de votre part **au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2023 à 12h**, la Régie comprendra que RTA n'a plus d'enjeu à priori et elle procédera donc à l'examen du présent dossier.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd